



DECLARATION PRELIMINAIRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez appelé de toute votre volonté, à ce que le CTPIR ne soit pas une simple chambre d'enregistrement. Et nous partageons cette volonté et cette position.

Malheureusement, aujourd'hui, pensez-vous qu'il soit possible de siéger sans avoir eu connaissance des décisions, des avis et des comptes-rendus des débats des Instances Départementales qui ce sont tenues la veille de ce CTPIR. Les documents que vous nous avez transmis ne peuvent prendre toute leur dimension que dans la perspective de déclinaisons départementales telles que les organismes consultatifs, auxquels vous êtes autant attachés que nous, auront pu les valider.

La frénésie dans laquelle nous entraîne, vous et nous, Monsieur le Président, un pouvoir politique

Faisant fi du dialogue social devant accompagner tout changement,

Faisant fi des réalités de gestion du quotidien qui sont les nôtres, vers des injonctions paradoxales,

N'ayant comme seule motivation des objectifs d'économie se traduisant au plan national par le démantèlement du Service Public sans bénéfice pour les usagers et les services de proximité.

Aujourd'hui, le seul point sur lequel nous pouvons donner un avis est que nous souhaitons pouvoir laisser au dialogue social tout le temps encore possible avant d'envisager toute réforme.

L'échéance nationale de la mise en place des activités de jour et leur accompagnement étant fixée au 31 Décembre 2011, laissons nous l'année 2010 pour construire le projet le plus pertinent dans un contexte de toute façon insatisfaisant pour les représentants des personnels que nous sommes.

En conséquence, nous ne pourrons siéger ce jour que pour établir le calendrier de ce dialogue social.

Les Représentants de la CGT PJJ IDF-OM